



LE MOT DE L'AMIRAL

*Le Contre-Amiral Lionel Mathieu
commandant l'école des
marins-pompiers de la Marine*

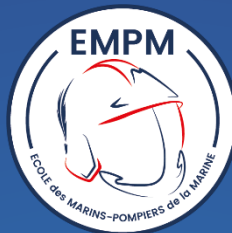
L'école des marins-pompiers de la Marine (EMPM) située dans les 11^{ème} et 13^{ème} arrondissements de Marseille, assure la formation initiale et continue des marins-pompiers de Marseille, des marins-pompiers des ports militaires et des bases aéronautique navale selon le référentiel sécurité civile. Ainsi, reconnue dans le monde militaire comme dans celui de la sécurité civile, elle est au cœur de l'excellence opérationnelle du Bataillon.

Chaque année, plus de 500 hommes et femmes sont formés à l'EMPM. Bien plus qu'un métier, ils y apprennent à se dépasser ensemble avec un objectif commun : la protection des personnes et des biens de la ville de Marseille et des bases de la Marine.

Afin de maintenir ce haut niveau d'exigence et de performance, l'école investit en permanence pour l'évolution de ses outils pédagogiques. Cette année encore, l'école se modernise avec la création du « *School Lab* » ou encore le renouvellement de ses simulateurs. La taxe d'apprentissage participe pleinement à ces innovations et fournit aux élèves, comme aux formateurs, un cadre et des supports propices à l'apprentissage.

Verser la taxe d'apprentissage à l'EMPM c'est participer directement à la sécurité de la ville de Marseille et des bases de la marine nationale en aidant les marins-pompiers à se former pour faire face aux défis de demain.

Alors, merci à toutes les entreprises, celles qui accompagnent de longue date l'EMPM, celles qui nous ont récemment rejoint et celles qui, je l'espère, nous rejoindront bientôt.



CONTACT



04.91.87.66.72



eric.schillaci@bmpm.gouv.fr
anthony.lothore@bmpm.gouv.fr

VERSEMENT

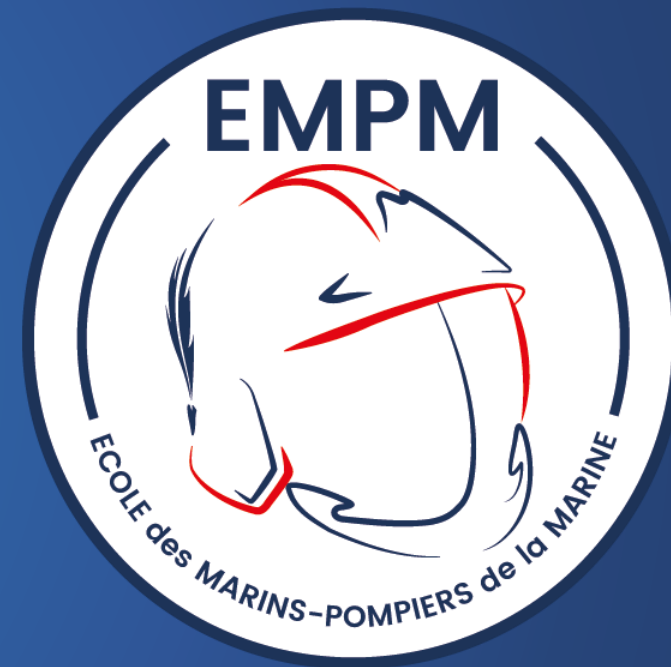
NOUVEAUTÉ

La plateforme SOLTEA permet désormais aux employeurs de désigner , en une seule et unique démarche, les établissements bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage.

Vous trouverez ci-dessous le lien, via la plateforme SOLTEA, vers la fiche établissement de l'école des marins pompiers :
<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/21130055306112/detail/16294>

Vous pouvez nous retrouver également dans le moteur de recherche SOLTEA en entrant le nom « école des marins pompiers de la Marine » ou avec le numéro SIRET : 211 300 553 00016

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



MIEUX SE FORMER
POUR
MIEUX VOUS PROTÉGER



PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

- **Ecrans de simulation portatifs**

Acquisition d'écrans de simulation d'incendie portatifs permettant la reproduction fidèle de plusieurs types de situations de feu. Cet outil complète la formation sur feux réels .

- **Modernisation des simulateurs**

Renouvellement et mise à jour des simulateurs urbains et feux de forêts , offrant toujours plus de réalisme afin de se rapprocher le plus possible des situations rencontrées en opérations.

- **Parcours ARI**

Remplacement du MEHARI par un équipement moderne. Il s'agit d'un parcours d'obstacles dans un espace clos permettant aux marins pompiers de s'entraîner au port de l'appareil respiratoire dans des conditions proches de la réalité.

- **Fourgons incendie et Echelle**

Acquisition de 2 nouveaux fourgons pompe incendie et d'une MEA (moyen élévateur aérien) .

L'EMPM — EN — CHIFFRES

PERSONNELS



540 élèves/an
41 formateurs
31.500 journées/stagiaire/an



30 personnels dédiés au
SOUTIEN

INFRASTRUCTURES



2 sites de formation
(élémentaire, supérieure)

MATÉRIELS



12 engins de formation



1 tour « pompier »



Simulateurs (feu urbain, feu
de forêt, feu de navire)



1 module
Compréhension Système Feu



L'utilisation de la taxe d'apprentissage par les établissements d'enseignement est prévue par le
Bulletin Officiel (B.O. EN) n°7 du 15 février 2007